

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20160624-CG-2016-3-6-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2016

Publication : 01/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation Ludovic LIONS,
chef du service administratif de l'Assemblée



Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CG-2016-3-6-1

Séance du vendredi 24 juin 2016

EXERCICE 2015 : AFFECTATION DU RESULTAT DE LA REGIE DEPARTEMENTALE DE PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme FUCHS donne procuration à M. BECHT.
Mme GROFF donne procuration à M. WITH.
Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
M. MULLER donne procuration à Mme MARTIN.
M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

Le Conseil départemental,

- VU le code général des collectivités territoriales, pris en ses articles L1412-1, L1221-1, L1221-4, L2221-14 ;
- VU les comptes administratifs de la régie départementale de production d'énergie électrique,
- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Départemental,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve définitivement le résultat de fonctionnement, affecté par anticipation au budget primitif 2016, pour un montant de 65 810. 91 € et décide de l'affecter en réserve d'investissement, nature 1068

- approuve définitivement l'excédent de la section d'investissement, affecté par anticipation en solde d'exécution excédentaire au budget primitif 2016, pour un montant de 1 123 982.74 € et décide de l'affecter en solde d'exécution excédentaire, nature 001.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité